

La LUTTE contre l'INCENDIE à ANTIBES 1827-1950

D'ABORD, UN PEU D'HISTOIRE

C'est sur un site initialement occupé par les Décéates et les Oxybiens que les Ioniens fondèrent ANTIPOLIS au Vème siècle avant notre ère.

Ce comptoir Grec se développera sous l'influence de Massalia (Marseille) jusqu'en 44 avant J.C. avant de devenir municipale romain sous César.

Gagnée par le Christianisme au IIIème siècle, la cité sera même le siège d'un évêché de 442 à 1244.

1383, en échange de l'aide financière apportée au Pape d'Avignon, Luc et Marc GRIMALDI reçoivent de Clément VI la seigneurie d'ANTIBOUL, port florissant de méditerranée qui deviendra ANTIBO en 1539.

Entamés à partir de 1388, les efforts de fortification de cette ville frontière vont s'intensifier (le Fort Carré débuté sous Henri II sera terminé en 1710 par VAUBAN). 1555 verra un édit royal créer l'amirauté d'Antibo administrant les affaires maritimes de la Napoule jusqu'au Var.

Achetée par Henri IV en 1608, ANTIBES prendra le statut de Ville royale jusqu'à la révolution française. Et pourtant que de tracas entre 1482 et 1789... passages continuels d'armées, invasions de 1524, de 1536, siège par les troupes de Charles Quint qui s'emparèrent de la ville, épidémie de peste en fin de XVIème siècle. La cité résistera aux invasions Austro-savoyardes de 1707 puis Austro-piémontaises de 1746 mais les campagnes environnantes seront ruinées.

ANTIBES perdra son intérêt militaire au moment du rattachement du Comté de Nice à la France. Ses remparts seront démantelés à partir de 1894 et c'est l'intervention du conservateur des Beaux Arts qui sauvera le Fort Carré, le front de mer et les deux tours du XIIème siècle...

Le blason de la ville, *pavillon bleu à croix blanche cantonné de quatre fleurs de lys*, rappelle le ralliement des vaisseaux antibois pour transporter les croisés en terre sainte en 1095 et les services rendus à la couronne de France.

Sa devise *Fidei servandae exemplum 1815* lui sera donnée par LOUIS XVIII en 1816 pour commémorer le refus de la ville d'accueillir Napoléon à son retour de l'île d'Elbe...

PREMIERES ACQUISITIONS

Superbe ! Cet extrait du registre des délibérations du Conseil municipal du 7 janvier 1827... « *Le conseil Municipal de la Ville d'Antibes a été extraordinairement convoqué par Monsieur le Maire, par avertissement à domicile, et au son de la cloche municipale, ensuite de l'autorisation de Monsieur le Sous-Préfet du 26 décembre dernier(...)* La séance étant ouverte, Monsieur le Maire a dit, Messieurs, vous décidâtes dans notre séance du 18 mai 1825 que deux cent seaux à incendie seraient achetés par la commune, cela étant reconnu d'une utilité absolue, vu les malheurs qui s'étaient manifestés en cette ville depuis quelques temps et vous votâtes à cet effet une somme de six cent francs portés au budget de 1826 (...) je vous invite à voter un crédit supplémentaire de 260 francs pour acquitter définitivement la dépense pour l'achat des deux cent seaux à incendie montant à huit cent soixante francs y compris les cordes, poulies et crochets nécessaires pour pendre lesdits seaux. » Cette décision recevra l'approbation du Préfet du Var, à Draguignan le 23 janvier 1827.

Voilà, Antibes possédait ses premiers matériels de lutte contre l'incendie... Mais de pompiers ... Point encore...

La SECTION de SAPEURS POMPIERS

Trente noms sont inscrits sur « *l'état des hommes qui doivent composer la subdivision de Sapeurs Pompiers* » daté du 8 septembre 1862 et qui fait suite à la délibération municipale du 28 mai 1862 signée par Monsieur Jean-Baptiste ROSTAN, Maire qui précise « *le Conseil émet le vœu, qu'une section de pompiers soit formée pour le Service de la Ville* ».

Trente hommes aux métiers évocateurs d'un savoir faire tellement terrien... (maçon, Maître menuisier, Maître tonnelier, maréchal ferrant, ferblantier, serrurier, charron, charpentier) vont composer cette section forte de deux Officiers, trois Sous-Officiers, quatre caporaux, un clairon et vingt pompiers.

Le 29 septembre 1862, l'Empereur Napoléon III signera le 29 septembre 1862 le décret de nomination dans la Garde Nationale au titre des Sapeurs Pompiers pour la Commune d'Antibes du Lieutenant AGAUD Jean Baptiste, entrepreneur et du Sous-Lieutenant BONFANT Louis, Maître Maçon.

Le matériel, composé d'une pompe à bras sera complété le 26 novembre 1871 par une échelle et des ceintures, articles jugés dans la délibération du Conseil Municipal comme des « *ustensiles de première nécessité indispensables à la section de Sapeurs Pompiers* ».

Puis sera votée le 14 août 1872, la somme de 2000 francs pour « *pourvoir aux frais d'habillement des pompiers de la ville* ».

L'AFFAIRE de l'ARMEMENT

Partie intégrante de la Garde Nationale, les Sapeurs Pompiers étaient... armés. La loi du 25 août 1871 viendra dissoudre la Garde Nationale et partout en France les Sapeurs-Pompiers furent invités à... rendre les armes...

Argumentant que sa dotation en sabres et fusils avait eu lieu avant le rattachement du comté à la France, la Compagnie de Nice fut autorisée à conserver les fusils sardes.

Informé de cette mesure, Monsieur le Maire d'Antibes s'adressa au Préfet le 22 novembre 1872 « *J'ai su que la Compagnie de Nice avait été maintenue en possession de ses armes. Je viens donc vous prier de bien vouloir m'accorder votre appui pour que la section d'Antibes soit traitée aussi favorablement, et que les trente fusils qui sont nécessaires lui soient confiés attendu que par son bon esprit, elle justifie pleinement cette marque de confiance* ». Nice gardera ses 80 fusils et 80 sabres, Antibes recevra 34 *fusils, modèle 1833* ainsi que 6 *sabres de troupe à pied, modèle 1831*. Et le 9 janvier 1873 sera publiée la *liste nominative des pompiers armés*. 36 noms pour composer cette compagnie, maintenant commandée par le Lieutenant Claude FAURE aidé du Sous-Lieutenant Jacques BARNAUD.

PREMIERES MESURES SOCIALES

Nommé Capitaine le 3 novembre 1874, Claude FAURE adressera au Maire REIBAUD, le 8 mai 1875, une lettre visant à la « *création d'une caisse de secours et demande de crédits destinés à renouveler et compléter le matériel de la pompe à Incendie* ».

La délibération adoptée par le Conseil municipal le 23 mai 1875 est riche : « *Monsieur FAURE, Capitaine, Commandant la Compagnie de Sapeurs Pompiers appelle l'attention de l'administration municipale sur l'impossibilité dans laquelle se trouve sa compagnie de porter à un moment donné des secours efficaces par suite de l'absence d'un matériel suffisant et de l'infériorité de celui qu'elle possède actuellement. Il demande un crédit pour renouveler et compléter ce matériel. (...) Le Commandant signale le zèle et le dévouement avec lequel les hommes remplissent la mission qui leur est confiée. Ce dévouement qui ne s'est jamais démenti est cependant tout à fait désintéressé. Le Commandant demande que les avantages suivants soient accordés :*

- 1) *favoriser l'établissement d'une caisse de secours (...)*
- 2) *exemption du logement militaire (...)*
- 3) *faculté de placer leurs enfants, gratuitement, à l'école primaire (...)*
- 4) *garantir chaque pompier contre les accidents pouvant l'atteindre dans les incendies et assurer à sa famille les avantages attachés à cette garantie. »*

La REORGANISATION de 1879

13 juillet 1879... En séance du Conseil municipal il est décidé « *de faire auprès de l'autorité supérieure toutes démarches nécessaires pour obtenir la dissolution de la Compagnie des Sapeurs Pompiers d'Antibes et sa réorganisation* ». La commission souligne « *qu'il existe des désaccords nuisibles : à la régularité de la comptabilité, à la discipline pouvant amener des contestations au moment des incendies ou autre sinistre (...) que l'effectif n'est que de 39 hommes.* »

La Compagnie sera réorganisée le 29 juillet 1880 sous forme d'une section de 23 hommes commandés par le Sous-Lieutenant Marius BARNAUD, secrétaire de Mairie.

Des uniformes seront acquis en 1881 mais l'effectif ne dépassera pas 18 pompiers.

L'incendie de la fabrique de Monsieur Villé conduira le conseil municipal à se réunir pour entendre le Sous-Lieutenant BARNAUD, le Sergent GUIRARD, le Caporal LAMBERT et le Sapeur RODRIGUE... « *La section manque du matériel indispensable autant pour le service des manœuvres que pour la sécurité des sapeurs (...) les soussignés ont l'honneur de vous proposer l'achat des objets ci-après : 1 tamis en osier pour la bâche de la pompe, 1 cordage de 20 mètres avec bilboquet, 2 pics pioches, 2 pelles, 5 raccords pour la pompe de 5 mètres minimum (...) habillement et armement indispensables.* »

La municipalité décidera le 11 novembre 1883 de « *l'achat du matériel et de casques pour le feu* » pour une somme de 407 francs.

Puis, le 6 juillet 1885 après démission du Chef de Corps, sera nommé Sous-Lieutenant Jacques GUIRARD.

La FIN de la SECTION

20 juin 1891... Le Maire d'Antibes s'adresse à Monsieur le Préfet : « *la section des Sapeurs Pompiers s'est dissoute d'elle-même. Le Sous-Lieutenant et le Sergent fourrier sont décédés il y a peu de temps. La municipalité n'a pas cherché à reconstituer cette section qui composée avec des hommes non salariés, ne peut guère se maintenir longtemps et avec discipline et occasionne des frais considérables pour la commune (...) Au théâtre, tous les soirs de représentation, les deux arroseurs de la ville et quatre hommes de l'ancienne section des pompiers sont chargés d'un service pour prévenir tout incendie.* »

Les pompiers d'ANTIBES n'existaient plus... Et cela allait durer ... 32 ans...

Pourtant le Conseil Municipal va s'émouvoir par deux fois...

- 19 décembre 1908 : rapport signalant « *les dangers auxquels on est exposé en cas d'incendie par suite de l'insuffisance de matériel et de l'inexpérience du personnel municipal (agents de police, cantonniers, octroi) qui arrivent toujours les premiers sur les lieux du sinistre. Il importe (...) de compléter au plus tôt le matériel, de dresser le personnel municipal, de le familiariser avec la manœuvre des engins, l'entretien du matériel et de veiller à ce que les bouches d'eau soient toujours en bon état de fonctionnement* ».

- 20 février 1915 : délibération « *il conviendrait en attendant qu'on s'occupe de l'organisation d'un corps de sapeurs pompiers, d'installer sur divers points de la ville plusieurs postes d'incendie, ce qui permettrait de fournir les premiers secours. (...) qu'il s'agit d'une question urgente, les craintes d'incendie ayant augmenté dans ces derniers temps par suite des cantonnements en ville, de nombreuses troupes.* »

Monsieur SARDINA, négociant à Nice, fournira 180 mètres de tuyaux, 6 lances, 6 hachettes et 2 extincteurs...

La RENAISSANCE

Cinq heures du soir le 13 octobre 1923, Monsieur ARDISSON, Maire expose « *Considérant que la commune dont la population est de 12768 habitants, possède une pompe à incendie et le matériel de service nécessaire (...) et qu'il importe pour en assurer l'utile emploi d'organiser un corps de sapeurs pompiers.* »

Le conseil Municipal votera les budgets nécessaires à la constitution de ce Corps composé d'un Officier, un Adjudant, 2 Sergents, 23 Caporaux & Sapeurs.

Monsieur le Préfet approuvera le *Règlement général d'ordre intérieur et de service du Corps de Sapeurs Pompiers de la ville d'Antibes* et autorisera le 9 janvier 1924 la création de la subdivision dont le commandement sera assuré par le Capitaine Francis ORENGO, ingénieur agricole de 51 ans.

A cette époque, c'est toujours avec la pompe à bras de 1862 que nos pompiers antibois partent au feu... Il est vrai que les interventions se résument à une quinzaine par an.

L'AUTOMOBILE !!!

Qu'il devait être beau le *Départ automobile d'Incendie* commandé par la Ville d'Antibes le 24 avril 1924 à la Société DE DION-BOUTON sur châssis 10 HP I.S. Transportant 6 hommes à une vitesse maximale de 40 Km/h grâce à son moteur de 4 cylindres, ce véhicule emportait un dévidoir de tuyaux, 2 échelles, de nombreux accessoires logés dans ses vastes coffres et remorquait un groupe moto pompe pouvant débiter 80 m³ à l'heure. Antibes recevait enfin sa « première voiture de pompiers »...

Un second groupe moto pompe d'un débit de 24 m³ à l'heure et une échelle aérienne remorquable de 22 mètres de longueur seront acquis le 28 décembre 1938.

A l'aube du second conflit mondial, la Subdivision des pompiers antibois forte de 31 hommes sera renforcée au titre de la défense passive de 15 pompiers auxiliaires qui arment les deux automobiles et servent les 2 moto pompes.

Le Capitaine Paul ODDON

Adjoint du Capitaine ORENGO, atteint par la limite d'âge, le Lieutenant Paul ODDON va lui succéder dans une période trouble. Nommé commandant de la subdivision le 4 décembre 1941, cet Officier n'aura de cesse de faire progresser le Corps, il réussira le 13 août 1943 à faire passer l'effectif permanent de 6 à 8 hommes, obtiendra l'attribution d'un matériel conséquent 7 véhicules dont 2 ambulances et 10 moto pompes, fera accorder une soupe 3 fois par jour au personnel de garde en ces temps de guerre.

Il sera promu Capitaine le 4 décembre 1944 sur proposition du Comité de Libération « *cet Officier, par son esprit de décision, de discipline, ses qualités de Commandant a fait de son Corps, une formation d'élite qui a rendu les plus grands services dans les tragiques évènements de la Libération de la Ville d'Antibes* ».

L'effectif de la Compagnie passera à 17 professionnels et 8 volontaires en 1946 puis sera recruté le 31 décembre 1948 le Docteur Jean PAGLIUZZA en qualité de médecin Lieutenant volontaire.

Ironie du sort, admis à faire valoir ses droits à retraite le 1 octobre 1963, le Capitaine ODDON décèdera 20 jours plus tard et sera nommé Commandant honoraire le lendemain de sa mort...

Une PARTICULARITE ...

Dans la fin du XIXème siècle, il était courant de trouver au dessus de la porte de la maison d'un sapeur pompier, une plaque mentionnant sa qualité.

Cette mesure était simple et efficace : En cas d'incendie en ville, il suffisait d'alerter le pompier le plus proche du sinistre pour obtenir les premiers secours et faciliter l'alarme...

Je n'avais trouvé nulle part dans notre département trace de l'une de ces plaques... Heureusement un passionné m'a éclairé...

Elle trône, magnifique et narguant les siècles au 15 de la rue du bas castelet.

Symbole de notre organisation passée, ce petit bout de fer me fait songer à la devise d'Antibes ... *Fidei Servandae Exemplum*...

... *Modèle de servante fidèle*....

Alain BERTOLO

mai 2007

